



Société



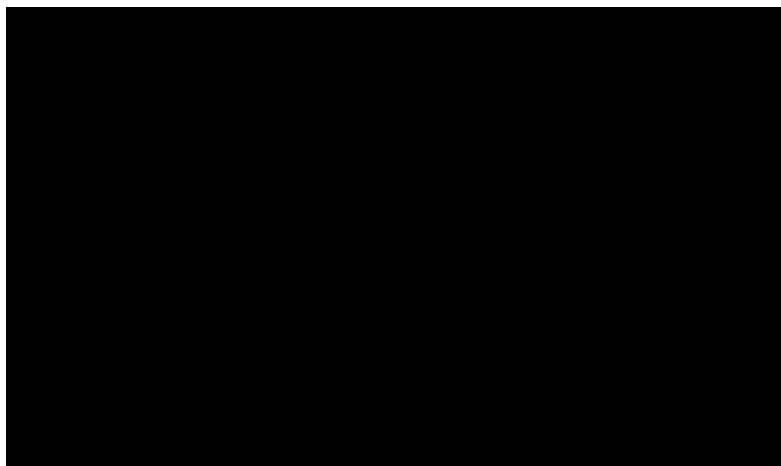
Génération quoi : qui sont les jeunes de 18-34 ans ?

Affaire du « fax » défectueux : vers une enquête après la libération d'un détenu

Le Monde.fr avec AFP | 07.02.2014 à 13h48 • Mis à jour le 07.02.2014 à 17h06

Réagir Classer Partager

Recommander Partager 230 personnes le recommandent. [Inscription](#) pour voir ce que vos amis recommandent.



La ministre de la justice, Christiane Taubira, a annoncé, vendredi 7 février, qu'elle donnerait son feu vert à une enquête sur le dysfonctionnement d'un fax au tribunal de Bobigny, qui a entraîné la remise en liberté d'un meurtrier présumé, estimant qu'on ne peut « pas consentir à des risques de cette nature ».

« Il faut que nous arrivions à comprendre ce dysfonctionnement, les conséquences sont lourdes », a estimé M^{me} Taubira, précisant que ce télécopieur, dont un problème d'encre a conduit à ce qu'un document ne soit jamais reçu et à la libération du principal suspect dans le meurtre d'un disc-jockey en 2011 en Seine-Saint-Denis, était manifestement resté

EN CONTINU **18:32** Girls in Hawaii en session acoustique à Bourges

« Nous ne pouvons pas consentir à des risques de cette nature », a insisté la garde des Sceaux, expliquant que « le premier président de la Cour d'appel (de Paris) a demandé que l'on envisage une inspection. Évidemment, s'il en fait la demande, je vais la satisfaire immédiatement ». La ministre, qui était attendue à l'École nationale de la magistrature (ENM), a souligné qu'elle avait mis en place une « cellule dédiée à traiter ces problèmes logistiques ».

« PROBLÈME TECHNIQUE »

Amadou F., suspecté d'avoir participé au lynchage de Claudy Elisor, un homme de 31 ans battu à mort le 31 décembre 2010, a été remis en liberté mercredi 5 février, à la suite d'un « problème technique » du parquet de Bobigny.

En juin 2013, Amadou F., qui nie avoir pris part à l'agression dont il est accusé, avait fait

appel de sa mise en détention provisoire. En l'absence de réponse du tribunal de Bobigny, qui se devait d'organiser l'audience devant la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris dans les vingt jours suivant l'appel, les avocats de l'accusé ont obtenu sa remise en liberté, dans l'attente de son procès.

Mis en cause, la justice avait alors évoqué un « *problème technique* » pour expliquer ce non-respect de la procédure : le fax, dont le contrat de maintenance avait expiré, était resté hors service pendant trois semaines, empêchant les services concernés de donner suite à l'appel du suspect.

Interrogé par [Le Parisien](#), la veuve de la victime, Fabienne Elisor, fait part de son indignation et n'exclut pas de « *demander des comptes à la justice.* »

Regarder notre infographie : [Nombre record de détenus dans les prisons françaises](#)

[Recommander](#) [Partager](#) 230 personnes le recommandent. [Inscription](#) pour voir ce que vos amis recommandent.

[Réagir](#)

[Classer](#)

[Partager](#)

